

[LA MOBILITÉ]
PARTICULIERS


Ulyssse

L'assurance des **voyageurs européens**
dans le monde entier

2012



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !
www.facebook.com/AprilExpat
www.twitter.com/AprilExpat

 **IMPRIM'VERT**
Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé


april
international

L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**

Ulysse, l'assurance des voyageurs dans le monde entier

Ulysse est une solution d'assurance-assistance destinée aux voyageurs ayant leur résidence dans un pays de l'Union Européenne ou en Suisse, sans limite d'âge, se déplaçant dans le monde entier. Ce contrat permet de couvrir tous les séjours touristiques, en France ou à l'étranger, pour une durée maximale de 30 jours.

Avec Ulysse, partez en vacances l'esprit libre !

Si vous deviez annuler votre voyage ?

- Un problème de santé vous empêche de voyager ?
- Une catastrophe naturelle survient à proximité de votre lieu de destination ?
- Un membre de votre famille est victime d'un accident et vous ne souhaitez plus partir ?

Votre contrat Ulysse vous rembourse les pénalités d'annulation retenues par l'organisateur du voyage, jusqu'à 7 500 € par personne.

Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

- Un attentat survient sur votre lieu de voyage et vous devez être rapatrié au plus vite ?
- Vous êtes victime d'une maladie ou d'un accident sur votre lieu de vacances ?

Votre contrat Ulysse prend en charge vos frais médicaux à l'étranger et organise votre rapatriement ainsi que celui d'un accompagnant.

Si vous perdiez vos bagages pendant votre transport ?

Avec Ulysse, vous pouvez être indemnisé jusqu'à 3 000 € en cas de vol, perte ou destruction de vos bagages. Et si vos bagages vous parviennent avec du retard, 300 € vous seront versés pour couvrir vos dépenses de première nécessité.



Une solution d'assurance complète pour tous vos voyages en France et à l'étranger

- une **couverture modulable** avec 3 formules au choix,
- une **assurance annulation de dernière génération** : vous êtes couvert dans tous les cas où vous ne pouvez partir du fait d'un événement imprévisible et indépendant de votre volonté,
- un **contrat accessible à tous** : voyageurs européens, sans limite d'âge, partant en solo, en famille ou entre amis, dans le monde entier,
- un contrat couvrant tous les types de voyages : forfait, vol sec, location, circuit, hôtel, croisière...

Nos équipes multilingues sont à votre écoute :



- **par téléphone** : + 33 (0)1 73 02 93 93 du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 (8h30 à 17h30 le vendredi) - Heure de Paris
- **par e-mail** : info@aprilmobilite.com
- **dans nos bureaux** : 110, avenue de la République
75011 Paris - FRANCE



À VOUS DE CHOISIR LA FORMULE QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX :

Formule 1 : AVANT LE VOYAGE

Si vous souhaitez être couvert contre les aléas susceptibles d'empêcher ou de retarder votre départ

- Assurance annulation optimum
- Vol manqué
- Retard de départ

Quand souscrire ?

Le jour même de la réservation de votre voyage ou, au plus tard, avant le début du barème des frais d'annulation.

Formule 2 : PENDANT ET APRÈS LE VOYAGE

Si vous souhaitez être couvert contre les aléas pouvant survenir durant votre séjour

- Frais médicaux et hospitalisation à l'étranger en complément de votre régime de base
- Assistance :
 - aux personnes (rapatriement, avance de frais médicaux...)
 - en cas de sinistre au domicile
 - au domicile suite à rapatriement
 - voyage (conseils médicaux, envoi de médicaments...)
 - juridique (honoraires d'avocat et avance de caution pénale)
 - en cas de décès
- Assurance bagages
- Retour anticipé
- Individuelle accident
- Responsabilité civile vie privée à l'étranger
- Interruption de séjour

Quand souscrire ?

Au plus tard la veille de votre départ en voyage.

Formule 3 : AVANT, PENDANT ET APRÈS LE VOYAGE

Si vous souhaitez une couverture complète, pour parer à tous les risques susceptibles de perturber vos vacances : partez l'esprit libre !

- Toutes les garanties présentées ci-dessus

Quand souscrire ?

Le jour même de la réservation de votre voyage ou, au plus tard, avant le début du barème des frais d'annulation.

Garanties

complètes pour profiter de vos vacances en toute sérénité

FORMULE 1 : « Avant le voyage »

ASSURANCE ANNULATION OPTIMUM suite à :	MONTANTS TTC
- Une maladie, un accident corporel ou le décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille (sans franchise voir définition p7)	jusqu'à 7 500 € par personne assurée et jusqu'à 35 500 € par évènement
- Un attentat, une émeute ou une catastrophe naturelle dans un rayon de 100 km autour du lieu de vacances (franchise de 10%, minimum de 50 € par personne)	
- Un autre évènement aléatoire voir définition p7 quel qu'il soit, constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux, empêchant le départ de l'assuré (franchise de 10%, minimum de 50 € par personne)	
VOL MANQUÉ	nouveau billet d'avion pris en charge à hauteur de 50% du forfait voir définition p7 sans franchise, ou à hauteur de 100% du vol sec voir définition p7 avec une franchise de 20%
RETARD DE DÉPART (AVION OU TRAIN)	jusqu'à 120 € par personne assurée et jusqu'à 450 € par évènement

FORMULE 2 : « Pendant et après le voyage »

FRAIS MÉDICAUX ET HOSPITALISATION À L'ÉTRANGER	MONTANTS TTC
Remboursement des frais médicaux ou d'hospitalisation restant à la charge de l'assuré après intervention de son régime de base	par personne assurée : jusqu'à 75 000 € en Europe et pays méditerranéens jusqu'à 152 500 € pour le reste du monde jusqu'à 160 € pour les urgences dentaires dans le monde entier franchise de 30 € par sinistre
Règlement direct des frais d'hospitalisation (avance de frais)	par personne assurée : jusqu'à 75 000 € en Europe et pays méditerranéens jusqu'à 152 500 € pour le reste du monde
ASSISTANCE AUX PERSONNES	MONTANTS TTC
Rapatriement médical de l'assuré et de ses animaux domestiques	100% des frais réels voir définition p7
Rapatriement d'un accompagnant assuré et/ou des enfants mineurs en cas de rapatriement médical de l'assuré	100% des frais réels
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de l'assuré pendant plus de 7 jours	transport à 100% des frais réels + hôtel jusqu'à 80 € par nuit pendant 7 nuits maximum
Retour des enfants en cas d'hospitalisation de l'assuré	100% des frais réels
Poursuite du voyage si le rapatriement n'a pas été nécessaire (frais de transport)	100% des frais réels
Chauffeur de remplacement	frais de voyage et de salaire du chauffeur



BÉNÉFICIEZ D'UNE ASSURANCE ANNULATION TOUTES CAUSES

FORMULE 2 : « Pendant et après le voyage » (suite)



RETOUR ANTICIPÉ en cas :	MONTANTS TTC
- d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, du remplaçant professionnel de l'assuré ou de la personne chargée de la garde de ses enfants	100% des frais réels
- de catastrophe naturelle dans un rayon de 100 km autour du lieu de vacances	100% des frais réels
- d'attentat dans un rayon de 100 km autour du lieu de vacances	100% des frais réels
- de sinistre au domicile	100% des frais réels
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS	MONTANTS TTC
Rapatriement du corps en cas de décès	100% des frais réels
Rapatriement des membres de la famille assurés en cas de décès de l'assuré	100% des frais réels
Frais de cercueil	jusqu'à 1 000 € par personne assurée
ASSISTANCE EN CAS DE SINISTRE AU DOMICILE	MONTANTS TTC
Hébergement si domicile inhabitable	hôtel jusqu'à 50 € par nuit et par personne assurée pendant 2 nuits maximum
Voyage des enfants et/ou ascendants chez un proche	transport à 100% des frais réels ou hôtel jusqu'à 77 € par personne assurée et par sinistre
Prestations d'un plombier, serrurier, vitrier ou gardien	jusqu'à 80 € par sinistre
ASSURANCE BAGAGES	MONTANTS TTC
Destruction (totale ou partielle) et vol des bagages pendant le séjour et perte des bagages pendant le transport	jusqu'à 3 000 € par personne assurée et par sinistre limités à 1 500 € par personne assurée et par sinistre, pour le vol d'objets de valeur voir définition p7 franchise de 50 € par sinistre
Retard de plus de 24 heures dans l'acheminement des bagages	jusqu'à 300 € par personne assurée et par sinistre
Frais de réfection des passeport, carte d'identité, permis de conduire perdus ou volés	jusqu'à 150 € par personne assurée et par sinistre
ASSISTANCE AU DOMICILE SUITE À RAPATRIEMENT	MONTANTS TTC
Garde d'enfants	transport aller-retour d'un proche ou transport aller-retour des enfants
Aide ménagère	jusqu'à 10 heures
Garde des animaux domestiques	jusqu'à 153 € par sinistre
Confort hospitalier	location de TV jusqu'à 77 €
Soutien pédagogique	jusqu'à 15h par semaine pendant 1 mois maximum

Garanties (suite)

complètes pour profiter de vos vacances en toute sérénité

FORMULE 2 : « Pendant et après le voyage » (suite)



ASSISTANCE VOYAGE	MONTANTS TTC
En cas de vol des documents d'identité, cartes de crédits, titres de transport à l'étranger	avance de 500 € par personne assurée et par sinistre
Envoi de médicaments à l'étranger	frais d'envoi
Conseils médicaux	100% des frais réels
Renseignements et informations (administratives, touristiques...)	100% des frais réels
Frais de recherche et/ou de secours	jusqu'à 3 000 € par personne assurée et jusqu'à 9 000 € par évènement
ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	MONTANTS TTC
Avance de caution pénale	jusqu'à 15 300 € par personne assurée
Remboursement des honoraires d'avocat	jusqu'à 3 100 € par personne assurée
INDIVIDUELLE ACCIDENT	MONTANTS TTC
Capital en cas de décès	jusqu'à 45 000 € par personne assurée, (limités à 7 500 € pour les 6-16 ans)
Capital en cas d'invalidité	jusqu'à 45 000 € par personne assurée, (limités à 7 500 € pour les 6-16 ans) franchise relative de 10% de taux d'invalidité
Cumul par évènement	jusqu'à 2 300 000 € par évènement
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE À L'ÉTRANGER	MONTANTS TTC
Dommages corporels et immatériels consécutifs	4 000 000 € par sinistre, franchise de 75 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	75 000 € par sinistre, franchise de 75 € par sinistre
Tous dommages confondus : corporels, matériels et immatériels consécutifs	4 000 000 € par sinistre, franchise de 75 € par sinistre
INTERRUPTION DE SÉJOUR	MONTANTS TTC
Remboursement des prestations non utilisées	jusqu'à 7 500 € par personne assurée et 35 000 € par évènement

FORMULE 3 : « Avant le voyage » + « Pendant et après le voyage »

Toutes les garanties présentées ci-dessus, soit la Formule 1 + la Formule 2.

DÉFINITIONS

- **Accident** : tout évènement soudain, imprévu et extérieur à la victime ou à la chose endommagée, constituant la cause du dommage.
- **Europe** : Union Européenne (y compris Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion), Liechtenstein, Principautés de Monaco et d'Andorre, Saint-Marin, Suisse et Vatican.
- **Evènement aléatoire** : toute circonstance soudaine, imprévisible et indépendante de votre volonté justifiant l'annulation du voyage.
- **Forfait** : ensemble de prestations vendues par un intermédiaire habilité comportant le transport et diverses prestations au choix telles que l'hébergement, la restauration, les activités...
- **Frais médicaux** : frais pharmaceutiques, chirurgicaux, de consultation et d'hospitalisation prescrits médicalement, nécessaires au diagnostic et au traitement d'une pathologie.
- **Frais réels** : ensemble des dépenses qui vous sont facturées.
- **Franchise** : part du préjudice laissée à votre charge dans le règlement du sinistre.
- **Objets de valeur** : les bijoux, les pierres précieuses, les perles, les montres, les fourrures, le matériel photographique, cinématographique, téléphonique...
- **Vol sec** : vol acheté seul, indépendamment de toute autre prestation telle que l'hébergement, les visites...

Cotisations TTC

Pour toute date de souscription jusqu'au 31/12/2012. Cotisations par personne assurée, pour tout voyage d'une durée inférieure à 30 jours.

Le prix du voyage correspond à l'ensemble des prestations réservées que vous souhaitez assurer : billets de transport, croisière, séjour, location, circuit...

Formule 1 « Avant le voyage »	5% du prix du voyage TTC avec une cotisation minimum de 30 € par personne
Formule 2 « Pendant et après le voyage »	4,5% du prix du voyage TTC avec une cotisation minimum de 50 € par personne
Formule 3 « Avant le voyage + Pendant et après le voyage »	6,5% du prix du voyage TTC avec une cotisation minimum de 40 € par personne

EXEMPLES DE CALCULS DE COTISATIONS :

Exemple n°1 : Voyage d'une personne

Pour un voyage acheté 1 250 € TTC, vous souhaitez souscrire **la Formule 3**.

→ **Votre cotisation sera de : $6,5\% \times 1\,250 \text{ €} = 81,25 \text{ €}$.**

Exemple n°2 : Voyage de deux personnes

Pour un voyage acheté 400 € TTC par personne, vous souhaitez souscrire **la Formule 1**.

La cotisation par personne sera de : $5\% \times 400 \text{ €} = 20 \text{ €}$, soit 30 € compte tenu de la cotisation minimum pour la Formule 1.

→ **La cotisation pour 2 personnes sera de $2 \times 30 \text{ €} = 60 \text{ €}$.**



ANNULATION DE VOYAGE

Avec l'assurance Annulation Optimum du contrat Ulysse, vous êtes couvert pour tous les cas d'annulation imprévisibles et indépendants de votre volonté.

L'ANNULATION D'UN VOYAGE EN PRATIQUE

Les **frais d'annulation** retenus par l'organisateur de votre voyage lorsque vous devez annuler votre voyage sont calculés d'après un **barème d'annulation**. Le barème applicable à votre séjour est disponible dans les Conditions générales de vente, remises lors de l'achat de vos prestations. Voici, par exemple, le barème du SNAV (Syndicat National des Agents de Voyages) au 01/12/2010, couramment utilisé par les agences de voyages :

Date de l'annulation	Pénalités d'annulation
plus de 30 jours avant le départ	50 € de frais de dossier par personne
entre 30 jours et 21 jours avant le départ	25% du montant du voyage
entre 20 jours et 8 jours avant le départ	50% du montant du voyage
entre 7 jours et 2 jours avant le départ	75% du montant du voyage
la veille du départ	90% du montant du voyage
le jour du départ et en cas de non présentation	100% du montant du voyage

Comment pouvons-nous vous aider ?

Cas pratiques pour mieux comprendre vos garanties



Vous achetez un voyage pour partir en Andalousie au prix de 900 €. Une semaine avant le départ, votre fille tombe malade et vous devez annuler votre départ. L'agence de voyage vous retient 75% de frais soit 675 €.

→ *Avec le contrat Ulysse Formule 1 « Avant le voyage », vous êtes remboursé de l'intégralité des pénalités d'annulation, soit 675 €. Votre budget vacances n'est pas impacté, vous pourrez programmer un nouveau séjour.*

Une semaine après votre départ en vacances à Moscou, vous tombez malade et vous devez être hospitalisé sur place.

→ *Avec votre couverture Ulysse Formule 3 « Avant, pendant et après le voyage », vous bénéficiez d'une avance pour vos frais d'hospitalisation sur place et votre rapatriement est organisé dans les meilleures conditions. Coût des frais de santé et du rapatriement : près de 6 000 €. Une fois à la maison, nous prenons en charge les frais d'une aide ménagère (150 €).*



Fonctionnement du contrat

Informations pratiques avant de souscrire

À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

- à toute personne sans limite d'âge,
- ayant son domicile fiscal et légal en France (y compris à La Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane), dans un autre pays de l'Union Européenne, en Suisse, au Liechtenstein, dans les Principautés de Monaco et d'Andorre, à Saint-Marin ou au Vatican,
- se déplaçant à titre privé dans le monde entier pour une durée maximum de 30 jours consécutifs.

Le contrat peut être souscrit pour 6 personnes maximum voyageant ensemble.

OÙ SUIS-JE COUVERT ?

Les garanties Frais médicaux et hospitalisation, Vol des documents d'identité, cartes de crédit, titre de transport, Envoi de médicaments, Assistance juridique et Responsabilité civile vie privée sont valables à l'étranger, hors de votre pays de résidence.

La garantie Assistance au domicile suite à rapatriement est uniquement valable en France métropolitaine.

Les autres garanties du contrat s'appliquent dans le monde entier, y compris dans votre pays de résidence.

En fonction d'évènements qui pourraient s'y dérouler, la couverture pour certains pays est exclue.

La liste complète des pays exclus est disponible sur le site www.april-international.fr ou sur simple demande au +33 (0)1 73 02 93 93.

ET SI JE VOYAGE EN GROUPE ?

- pour un groupe de 7 à 9 personnes, nous vous proposons de souscrire deux contrats Ulysse,
- pour un groupe de 10 personnes et plus, nous vous recommandons le contrat Ulysse Spécial Groupe (veuillez nous contacter).

COMMENT SOUSCRIRE ?

Le contrat Ulysse peut uniquement être souscrit en ligne. Vous recevrez dans les minutes qui suivent votre attestation d'assurance par e-mail.

APRIL, changer l'image de l'assurance

À sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 3 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3 750 collaborateurs et 50 sociétés du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.



APRIL International, spécialiste de l'assurance internationale depuis plus de 35 ans

Nos engagements

- Une haute qualité de gestion : nous traitons les souscriptions en 24h et vos demandes de remboursements en 48h
- Des équipes multilingues à votre disposition
- Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une **gamme complète et modulable de solutions d'assurance**, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

SFVA
155 RUE DE LA POMPE
75016 PARIS
Tél : 01 47 27 31 81 Fax: 01 47 27 31 83
E-mail: ddl@sfva.fr
<http://www.sfva.fr>
153971

april international | expat

APRIL INTERNATIONAL EXPAT UNE SOCIÉTÉ APRIL

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info@aprilmobilite.com - www.april-international.fr

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**